

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Communauté de Communes du Centre Ouest (3CO).....
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

Sigle de l'association : ADIE Site web: www.adie.org

1.2 Numéro Siret : 3 15 12 12 1 16 18 17 13 0 2 18 15 21

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 17 15 11 12 12 17 13 12 16
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 23 rue des Ardennes

Code postal : ..7...5...0...1...9.. Commune : Paris

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 27 rue du Butor

Code postal : ..9...7...4...0...0.. Commune : SAINT.DENIS

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LAVENIR Prénom : Frédéric

Fonction : Président

Téléphone : ..0..1..4..9..3..3..1..9..0..0.. Courriel : gestion@adie.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : TOUSSAINT Prénom : Laurie

Fonction : Directrice Territoriale

Téléphone : ..0..9..7..0..8..4..5..1..1..2.. Courriel : mayotte@adie.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

ESUS (Entreprise solidaire d'Utilité Sociale)

Habilitation opérations de crédit L.511.6

Organisme de formation

Etablissement RUP-Reconnu Utilité Publique

attribué par

Préfet de Région Ile-de-France

Banque de France (ACP)

Directe Ile-de-France

Conseil D'Etat

en date du :

20/06/17

11/06/12

04/12/00

10/01/05

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 1 1 15 10 11 10 15

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Réseau européen de la micro finance
Finansol

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Afile 77, Ab service création, Banques populaires, BNP Paribas, BPCE, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts, Crédit
Coopératif, France Active, MIE

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	1143
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	707
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	610
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	166

5. Budget¹ de l'association

Année 2023 ou exercice du 01/01/23..... au 31/12/23.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 518 963	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	133 333
Achats matières et fournitures	689 010	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	829 953	74 - Subventions d'exploitation²	33 986 675
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	3 460 615
61 - Services extérieurs	6 423 358		
Locations	4 493 860		
Entretien et réparation	1 640 454		
Assurance	102 623	Conseil-s Régional(aux) :	5 141 287
Documentation	186 421		
62 - Autres services extérieurs	9 645 354	Conseil-s Départemental (aux) :	2 050 054
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 483 903		
Publicité, publication	1 110 804		
Déplacements, missions	1 733 675	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	2 316 972	TCO	35 000
63 - Impôts et taxes	125 661	AUTRES	2 875 928
Impôts et taxes sur rémunération		Diminution sur conv. antérieures	-600 000
Autres impôts et taxes	125 661	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	42 726 806	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	6 766 399
Rémunération des personnels	27 896 224	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	13 071 384	Autres établissements publics	14 257 392
Autres charges de personnel	1 759 198	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	4 488 810
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	4 488 810
66 - Charges financières	5 700 000	76 - Produits financiers	27 623 000
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	544 420	78 - Reprises sur amortissements et provisions	219 722
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	231 314
TOTAL DES CHARGES	66 684 562	TOTAL DES PRODUITS	66 682 854
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	1 708

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mise en œuvre et développement du microcrédit accompagné de l'Adie sur le Territoire de la Communauté de Communes du Centre Ouest (3CO) en 2023

Objectifs :

Dans le cadre de l'action proposée, l'objectif est de permettre aux habitants de la 3CO :

- d'identifier la création d'entreprise comme une possibilité pour retrouver un emploi pérenne
- de réaliser des projets de création d'emplois indépendants ou de développer une entreprise existante, grâce à l'accès à un financement et un accompagnement adapté.
- de retrouver ou prendre un emploi salarié à l'aide du microcrédit mobilité, de contribuer à la valorisation du territoire.

Description :

L'Adie coordonne systématiquement ses actions avec les autres réseaux d'appui à la création d'entreprise afin de simplifier le parcours des porteurs de projet.

L'association travaille au quotidien afin de mieux faire connaître les missions de l'Adie auprès de la population, des réseaux consulaires, des agences pôle emploi, des structures associatives. Les liens avec ces derniers sont des clés pour faire connaître nos services au grand public. Le but de l'action est :

- d'aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs du territoire qui s'avèrent être de très bons relais d'information auprès de la population (commerçants, associations de quartiers...)
- de mettre en place des actions en partenariat afin de mieux faire connaître les actions de l'Adie aux habitants, (ateliers, témoignages d'entrepreneurs, participation à des événements communs...)
- de les accompagner de manière renforcée pour concourir à la création de micro entreprises viables et pérennes et à un retour durable à l'emploi.
- accompagner au développement des entreprises en activité qui n'ont pas accès aux crédits bancaires (accompagnement commercial,...)

Au global le projet présenté par l'Adie vise à permettre à la frange la plus fragile du territoire d'accéder à des solutions de financements adaptés et à un accompagnement personnalisé pour sécuriser le démarrage et le développement de leur projet d'entrepreneuriat.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Le projet vise toutes les personnes issues du territoire de la 3CO qui ont un projet professionnel et mobilité. Si les conditions d'éligibilité aux services proposés par l'Adie demeurent larges, la cible prioritaire est constituée des allocataires des minimas sociaux, des demandeurs d'emplois, des jeunes, des plus de 50 ans.

L'Adie vise la promotion du droit à l'initiative pour tous, quels que soient la condition sociale, le niveau de formation ou qualification, les ressources financières à disposition, l'âge, le sexe, la situation familiale, le secteur d'activité, ...

En luttant contre la pauvreté par l'insertion économique à travers la création de leur propre emploi et en soutenant prioritairement les personnes exclues du système bancaire classique donc en facilitant l'accès au financement, l'Adie participe à la lutte contre les discriminations, au développement durable et à l'égalité des chances.

Depuis novembre 2020, l'Adie peut financer jusqu'à 15 000 euros, les projets des entrepreneurs sans limite d'âge de l'entreprise (Décret n° 2020-924 du 29 juillet 2020 modifiant les conditions d'octroi de microcrédits professionnels par les associations et fondations habilitées).

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Le territoire de la 3CO regroupe les communes de Chiconi, M'Tsangamouji, Ouangani, Sada, Tsingoni. Avec 51 449 habitants et un taux de chômage hors normes, l'économie de la 3CO est marquée par le poids du secteur informel. Disposant d'un potentiel agro-touristique encore sous exploité, la 3CO présente des enjeux de développement économique et d'emploi importants.

Cette situation justifie une mobilisation accrue de l'Adie, reconnue par les pouvoirs publics comme un partenaire fiable dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

L'équipe locale de l'Adie est composée de 18 salariés et 7 bénévoles répartis sur 2 agences (Mamoudzou, Dzoumogné) et 6 permanences (Petite Terre, Combani, Chiconi, Boueni, Nyambadao). L'Adie déploie une offre de proximité à l'ensemble des habitants de l'île souhaitant faire appel au microcrédit accompagné et en particulier aux publics fragiles n'ayant pas accès au crédit bancaire. Sur la durée du projet, au-delà de rendre accessible le microcrédit, l'Adie propose des services d'accompagnement dédiés à ce public prioritaire (coaching individuel, services collectifs à la carte). De plus, l'Adie intensifiera sa présence sur le département en organisant des campagnes, des réunions information collectives en lien avec le tissu associatif et les communes. 5 salariés représentant 3,5 ETP interviennent directement sur l'action.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	7	
Salarié		
dont en CDI	5	4
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 3 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nous proposons les indicateurs suivants pour le suivi de l'action:

- Nombre de personnes financées par un microcrédit professionnel accompagné
- Nombre de personnes financées par un microcrédit mobilité
- Nombre de contrats de micro-assurance souscrits (professionnels et véhicules)
- Nombre de personnes accompagnées avec au moins un service dans l'année
- Montant des microcrédits décaissés

L'Adie a une forte culture de l'évaluation. Elle dispose de systèmes d'information permettant de suivre en instantané le parcours de chaque personne accueillie et d'en connaître les principales caractéristiques socio-professionnelles. Elle réalise chaque année des bilans précis des actions menées et tous les 3 ans une étude d'impact approfondie de ses actions (mesures du taux de pérennité des entreprises et du taux d'insertion professionnelle notamment).

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du 01/01/23..... au 31/12/23.....

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	77 100
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	DEETS	7 200
Locations		Conv. nationales réparties	32 900
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	27 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		3 CO	10 000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	200 432	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	192 332	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	8 100	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		Marge nette (autofinancement)	123 332
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	200 432	TOTAL DES PRODUITS	200 432
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....10000€¹⁰⁰⁰⁰, objet de la présente demande représente4.98%^{4.98} du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Jimmy BERFROI DAF
représentant(e) légal(e) de l'association Association pour le droit à l'initiative économique

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

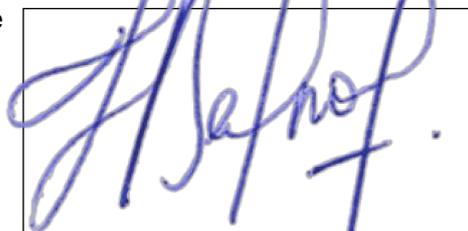
- demander une subvention de :10000 € au titre de l'année ou exercice 20.23
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 15/02/23 à Mamoudzou

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
		Sans objet		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.